

REGIONS SUD-EST et CENTRE-AUVERGNE

CONDITIONS TARIFAIRES ET INSCRIPTIONS 2010

PRIX PAR PERSONNE

	Hôtel A	Hôtel B	Hôtel C
CAR Pèlerins et accompagnateurs (Transport et logement en pension complète)	515 €	495 €	465 €
Supplément chambre individuelle	115 €	95 €	85 €
Sans voyage, logement en pension complète	335 €	320 €	290 €
Malades logés à l'Accueil Marie Saint Frai (voyageant par car sanitaire)	370 €		

Une inscription n'est retenue que si elle est accompagnée d'un acompte minimum de 100 € par personne (sauf pour les malades et handicapés). Le solde est à verser le 20 avril au plus tard.

Organisation et circulation des cars :

- 1) Un car sanitaire et un car de tourisme au départ de Lyon, Avignon, Montpellier, vers Lourdes
 - 2) Un car sanitaire au départ de Nice, Toulon, Aix-en-Provence, vers Lourdes
 - 3) Un car de tourisme au départ de Clermont-Ferrand, Brive, Toulouse, vers Lourdes
- Les détails des arrêts seront communiqués environ 10 jours avant le départ.

Hôtels toutes catégories : Douches et WC dans la chambre (Hôtels à proximité des Sanctuaires)

- **Cat. A :** Hôtel La Chapelle
- **Cat. B :** Hôtel Lys de Marie et Hôtel Paris
- **Cat. C :** Hôtel Italie

Chambres individuelles : Leur nombre est très limité. Elles seront attribuées selon l'ordre d'inscription.

Par train régulier de jour : (Voir prix « Sans voyage »)

Départ individuel. Billet que vous prenez personnellement avec votre réduction (Couple, Seniors ...etc.)

Par avion au départ de LYON ou NICE :

A la demande, uniquement pour les seniors (+ de 60 ans) et les couples. Les billets seront INDIVIDUELS et à votre charge. Horaires et prix selon tarif Air-France en fonction de la disponibilité au moment de la demande (nous consulter). Voir prix « Sans voyage ».

CES PRIX COMPRENNENT :

- la cotisation à l'Association des Pèlerinages Franciscains
 - le voyage en car, prise en charge complète, voyage Aller-Retour (repas tirés du sac à l'aller)
 - le logement et les repas à Lourdes en pension complète (sans les boissons)
 - le Manuel et l'Insigne du Pèlerinage
 - l'assurance « Accident - Responsabilité civile – Rapatriement »
 - la contribution pour la rénovation des Accueils de malades
 - les frais généraux du pèlerinage et les services permanents d'accompagnateurs spirituels
- Ces prix ont été établis au 1.1.2010. Ils pourront être modifiés en cas d'augmentation générale des tarifs.

FRAIS D'ANNULATION :

Toute annulation doit être signifiée le plus rapidement possible par écrit, le cachet de la poste faisant foi.

Les annulations pour un désistement donneront lieu à une retenue suivant les règles ci-après :

- Plus de 30 jours avant le départ 60 € par personne (frais de dossier non remboursables)
- Entre 30 et 15 jours 25 % du prix du pèlerinage
- Entre 14 et 2 jours 50 % du prix du pèlerinage
- Moins de 2 jours avant le départ 100 % du prix du pèlerinage

Aucune assurance annulation n'est souscrite par la direction. Cette assurance est facultative.

→ →

AVIS IMPORTANTS

PELERINS MALADES et HANDICAPES

Ils doivent demander leur inscription à :

Mme. Marie-Isabelle JOLLY - 12, Rue Mariotte - 84000 AVIGNON

Tél. 04.90.89.76.70 (Permanences du lundi au vendredi de 14.00 à 18.00)

Courriel : marie-isabelle.jolly@orange.fr

OFFRANDES POUR LES MALADES ET HANDICAPES

Les pèlerins qui désirent faire une offrande pour les malades peuvent le faire en réglant l'acompte ou le solde du pèlerinage, en précisant bien « **pour les malades** ». Les dons peuvent aussi être transmis directement à l'Hospitalité Franciscaine. Sur demande expresse, un reçu pourra être établi par la Direction des Pèlerinages Franciscains.

NOTA-BENE

° La Direction se réserve le droit d'attribuer un autre hôtel que celui demandé, mais dans la même catégorie.

° Les chèques (postaux ou bancaires) doivent être établis uniquement au nom de « **Pèlerinages Franciscains** » (seul intitulé valable).

° Le service MALADES ou HANDICAPES est assuré bénévolement par les membres de l'HOSPITALITE FRANCISCAINE auxquels peuvent se joindre tous les pèlerins de bonne volonté ayant la possibilité d'assumer un service régulier ou simplement aider à transporter les malades aux Sanctuaires.

ASSOCIATION « PELERINAGES FRANCISCAINS »

Les Pèlerinages Franciscains constituent une Association Loi 1901 pour se conformer à la Loi de 1992 sur le tourisme. Tout participant au Pèlerinage doit être membre de l'Association en s'acquittant d'une cotisation qui est fixée pour 2010 à 15 €. Les prix annoncés incluent cette cotisation qui en aucun cas ne peut être remboursée.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Pèlerinages Franciscains

Mme. Marie-Isabelle JOLLY - 12, Rue Mariotte - 84000 AVIGNON

Tél. 04.90.89.76.70 Courriel : marie-isabelle.jolly@orange.fr

Permanences : du lundi au vendredi de 14.00 à 18.00

Ou

Pèlerinages Franciscains

Père Jean LEVEILLEY - 33, Rue de la Porte Evêque - 84000 AVIGNON

Tél. et Fax 04.90.82.62.38 Courriel : jean.levellley@wanadoo.fr

Permanences : du lundi au vendredi de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 18.00

Organisation technique : LA MAISON DU PELERIN à LOURDES – Licence 0659 5002

